



Conseil d'établissement de l'école Saint-Mathieu  
Procès-verbal de la séance régulière du 23 mars 2022

---

### **PRÉSENCES**

Monsieur Sébastien Pomerleau, président	Madame Marie-Hélène Bédard, représentante du personnel de soutien
Monsieur Noureddine Bsiker, trésorier	Madame Magali Dubé, représentante du service de garde
Madame Marie-Chantale Lord, parent	Madame Isabelle Dufour, enseignante
Monsieur Jean Tittley, parent, parent	Madame Marie Larose, enseignante
Madame Sonia Grégoire, directrice	Madame Annie-Claude Lefebvre, orthophoniste

### **AUTRES PRÉSENCES**

Madame Johann Pichette, rédactrice du procès-verbal

### **ABSENCES**

Madame Catherine Genest, secrétaire

## **Ordre du jour**

### **1. Ouverture**

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour du 23 mars 2022
- 1.3. Adoption des procès-verbaux du 8 décembre 2021 et du 2 mars 2022
- 1.4. Suivi des procès-verbaux du 8 décembre 2021 et du 2 mars 2022

### **2. Interventions du public**

### **3. Affaires pour décision et discussion**

- 3.1. Règles de régie interne
- 3.2. Mesures ciblées (protégées / dédiées)
- 3.3. Budget révisé de l'école
- 3.4. Entrée progressive au préscolaire 2022-2023 et journée d'accueil
- 3.5. Règles relatives aux contributions financières payées par les parents 2022-23
- 3.6. Consultation des élèves

### **4. Présentation sans prise de décision**

- 4.1. Critères généraux de sélection de la direction d'établissement

### **5. Rapports**

- 5.1. Rapport de la présidence
- 5.2. Rapport de la direction
- 5.3. Rapport du représentant au comité de parents

5.4. Rapport du trésorier

5.5. Rapport de la fondation et de l'OPP

## **6. Autres sujets**

6.1. Formation à l'intention des membres du conseil d'établissement

6.2. Photo scolaire 2022-2023

6.3. Suivi aux questions et demandes de la dernière rencontre

6.4. Questions et demandes des membres du CÉ

## **7. Fermeture**

7.1. Date de la prochaine rencontre

7.2. Levée de la séance

## PROCÈS-VERBAL

### 1. OUVERTURE

#### 1.1. Ouverture de la séance

M. Pomerleau ouvre la séance à 19 h.

#### 1.2. Adoption de l'ordre du jour du 23 mars 2022

M. Pomerleau procède à la lecture et à l'adoption de l'ordre du jour.

<b>C.E. 2021-2022-24</b>	<b>Sur proposition de Mme Dubé, appuyée par Mme Lord, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.</b>
--------------------------	---

#### 1.3. Adoption des procès-verbaux du 8 décembre 2021 et du 2 mars 2022

M. Tittley propose d'apporter une modification au point 3.1 « Plan de lutte au procès-verbal »

<b>C.E. 2021-2022-25</b>	<b>Sur proposition de M. Bsiker appuyée par M. Tittley, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 8 décembre avec les modifications apportées.</b>
--------------------------	--

Personne n'a de modification à apporter au procès-verbal du 2 mars 2022.

<b>C.E. 2021-2022-26</b>	<b>Sur proposition de Mme Dubé appuyée par Mme Bédard, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 2 mars tel que présenté.</b>
--------------------------	---

#### 1.4. Suivi du procès-verbal du 8 décembre 2021 et du 2 mars 2022

Procès-verbal du 8 décembre 2021

Concernant le *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence*, Mme Grégoire précise que la ressource régionale l'a informée qu'il n'est pas possible de faire nous-mêmes le sondage habituellement donné par SEVEC. Elle informe également que la version finale du Plan de lutte a été déposée sur le site WEB de l'école.

Procès-verbal du 2 mars 2022

Mme Grégoire informe que la version finale de la grille-matières a été déposée sur le site WEB de l'école.

## 2. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune intervention du public.

## 3. AFFAIRES POUR DÉCISION ET DISCUSSION

### 3.1 Règles de régie interne

Présentation par M. Pomerleau des changements qui avaient été discutés lors de la rencontre du mois de décembre 2022. Les changements concernent essentiellement les modalités lorsqu'une rencontre est reportée, les décisions par courriel et le mode de tenue des réunions.

<b>C.E. 2021-2022-27</b>	<b>Sur proposition de M. Bsiker appuyée par M. Tittley, il est résolu unanimement d'adopter les règles de régie interne avec les modifications présentées.</b>
--------------------------	--

### 3.2 Mesures ciblées (protégées / dédiées)

Mme Grégoire explique la différence entre les mesures dédiées et les mesures protégées et donne des détails sur la répartition des sommes allouées pour l'année en cours. Il revient au Conseil d'établissement d'approuver le document, en foi de quoi les sommes transférées à l'établissement doivent être utilisées aux seules fins pour lesquelles elles ont été spécifiquement attribuées.

Mme Grégoire précise qu'une reddition de comptes pour les dépenses de ces mesures sera présentée à l'automne.

<b>C.E. 2021-2022-28</b>	<b>Sur proposition de M. Bsiker, appuyé par Mme Lord, le conseil d'établissement atteste à l'unanimité que les sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.</b>
--------------------------	--

### 3.3 Budget révisé de l'école

Mme Grégoire poursuit en présentant le budget révisé pour l'année 2021-2022 et souligne quelques faits importants. D'abord, elle précise que les ajustements apportés au budget sont reliés à la variation de la clientèle. Le budget initial est préparé avec la clientèle du mois de juin. Le budget révisé est ajusté avec la clientèle réelle du 30 septembre. Elle explique chacune des catégories et donne des exemples afin de favoriser la compréhension de tous.

M. Bsiker demande si le budget est préparé par un comptable. Mme Grégoire précise que c'est elle qui est responsable du budget, mais que le service des ressources financières l'accompagne dans ses démarches.

À la suite d'une question de M. Pomerleau, Mme Grégoire précise la différence entre les mesures ministérielles et les allocations du Centre de services scolaire.

<b>C.E. 2021-2022-29</b>	<b>Sur proposition Mme Dubé, appuyée par Mme Larose, il est résolu unanimement d'adopter le budget révisé pour l'année 2021-2022, tel que présenté.</b>
--------------------------	---

### 3.4 Entrée progressive au préscolaire 2022-2023 et journée d'accueil

Mme Grégoire explique le déroulement de l'accueil des élèves du préscolaire sur trois jours lors de la rentrée scolaire de 2022, selon la directive du centre de services scolaire, ainsi que la journée de familiarisation en juin. La formule d'accueil sera la même qu'en 2021, c'est-à-dire un accueil progressif en sous-groupes présents à l'école une demi-journée sur deux.

Mme Grégoire précise également que la journée d'accueil pour les futurs élèves du préscolaire 5 ans aura lieu le 8 juin et que celle pour les maternelles 4 ans n'a pas encore été fixée. Il est fort probable que celle-ci ait lieu à la rentrée scolaire, tout comme elle l'a été cette année.

<b>C.E. 2021-2022-30</b>	<b>Sur proposition de Mme Dufour, appuyée par M. Tittley, il est résolu unanimement d'approuver les modalités d'application en lien avec la directive de l'entrée progressive et les journées d'accueil des 4 et 5 ans selon les directives du CSS.</b>
--------------------------	---

### **3.5 Règles relatives aux contributions financières payées par les parents 2022-2023**

M. Pomerleau précise que les balises proposées pour les règles relatives aux contributions financières payées par les parents pour l'an prochain sont les mêmes que pour cette année, soit un maximum de 110\$ pour les élèves du primaire et de 70\$ pour ceux du préscolaire.

Il informe également le conseil d'établissement que le comité de parents travaille présentement sur une nouvelle politique d'encadrement des contributions financières des parents. Celle-ci sera présentée l'année prochaine.

<b>C.E. 2021-2022-31</b>	<b>Sur proposition de Mme Genest et appuyée par M. Tittley, il est résolu unanimement d'approuver le montant maximum des frais à charger aux parents pour le matériel didactique et la reprographie de documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour l'année scolaire 2022-2023, soit 110 \$ pour le primaire et 70 \$ pour le préscolaire.</b>
--------------------------	--

### **3.6 CONSULTATION DES ÉLÈVES**

Le conseil des élèves suggère de sonder l'ensemble des élèves de l'école pour connaître leurs intérêts concernant les améliorations qui pourraient être apportées à la cour de l'école.

Les membres discutent des modalités du sondage. Il est conclu que celui-ci comportera 2 volets. Un premier afin d'identifier les besoins en petit matériel. Ces achats pourraient être réalisés avant la fin de l'année scolaire. Le 2<sup>e</sup> volet toucherait davantage les changements d'envergure à plus long terme. M. Pomerleau transmettra à Mme Grégoire une liste de matériel qui pourrait servir à la préparation du sondage. Les élèves pourraient simplement cocher les éléments qui les intéressent.

<b>C.E. 2021-2022-32</b>	<b>Sur proposition de Mme Dubé et appuyée par Mme Larose, il est résolu unanimement de consulter les élèves afin de connaître leurs intérêts concernant les améliorations qui pourraient être apportées à la cour d'école.</b>
--------------------------	--

## **4. Présentation sans prise de décision**

### **4.1 Critères généraux de sélection de la direction d'établissement**

Le Conseil d'établissement doit être consulté sur les critères de sélection de la direction d'établissement. M. Pomerleau mentionne qu'au courant des dernières années, le Conseil avait ajouté trois critères à ceux proposés par le Centre de services. Il invite les membres à prendre connaissance de ces critères et d'y réfléchir jusqu'à la prochaine rencontre.

## **5. Rapports**

### **5.1 Rapport de la présidence**

M. Pomerleau présente son rapport. Il fait d'abord la lecture du texte du rapport annuel du Centre de services scolaire qui concerne Saint-Mathieu. Mme Grégoire mentionne que ce texte est également sur le site WEB du Centre. M. Pomerleau mentionne également que tous les parents du Centre de services scolaire ont été informés de l'installation des lecteurs de CO2 dans toutes les classes du Centre. Finalement, il fait mention du budget provincial qui a annoncé des investissements importants pour les milieux scolaires.

### **5.2 Rapport de la direction**

Mme Grégoire présente également son rapport. Elle mentionne d'abord que l'accueil des élèves lors de la semaine de relâche s'est très bien déroulé. Elle nomme également quelques dossiers importants qui sont en cours, dont le passage primaire-secondaire, les références en classes spécialisées, le lancement des cours parascolaires ainsi que la période d'inscription. Finalement, Mme Grégoire informe les membres que l'activité de la cabane à sucre aura encore lieu cette année.

### **5.3 Rapport du représentant au comité de parents**

M. Pomerleau présente son rapport. Il mentionne que le comité a eu 3 rencontres depuis son dernier rapport. Il présente les dossiers qui ont été traités ou qui le sont présentement. Le comité de parents a récemment adopté son nouveau plan stratégique. Les membres ont également eu la visite de la protectrice de l'élève qui est venue se présenter et expliquer son rôle. Ils ont discuté du processus de désignation des membres au Conseil d'administration du centre de services scolaire ainsi que de la politique des frais chargés aux parents. Il mentionne également que les membres ont eu trois formations cette année, soit sur la grille-matières, sur le plan de lutte ainsi que sur les cours d'école.

Une activité, invitant tous les membres des OPP, a été organisée le 31 mars dernier. Malgré le faible nombre de représentants, ceux-ci étaient très motivés et intéressés.

Finalement, M. Pomerleau informe que la présentation de la pièce de théâtre pour les parents sur l'intimidation : *Un parent presque parfait*, organisé par le comité de parents, se tiendra le 21 avril prochain. Les billets sont toutefois tous vendus.

#### **5.4 Rapport du trésorier**

M. Bsiker n'a aucune dépense à déclarer.

#### **5.5 Rapport de la Fondation et de l'Organisme de Participation des Parents (OPP)**

M. Tittley nous informe que la levée de fonds de la Fondation vient tout juste de se terminer, mais que la comptabilisation n'est pas encore faite.

Si les règles sanitaires en place le permettent, l'OPP de l'école souhaite organiser une activité pour tous les parents et le personnel en fin d'année scolaire, fort probablement, un pique-nique.

### **6.AUTRES SUJETS**

#### **6.1 Formation à l'intention des membres du conseil d'établissement**

M. Pomerleau questionne les membres à savoir si les fiches préparées par le ministère de l'Éducation à l'intention des membres des conseils d'établissement sont aidantes pour les membres. Ceux-ci mentionnent qu'ils les apprécient que le fait de les inscrire sur les ordres du jour est pertinent.

#### **6.2 Photo scolaire 2022-2023**

M. Tittley et Mme Larose ont pris connaissance de quelques offres de services pour la photo scolaire. Ils mentionnent toutefois qu'ils ne reprendront pas la compagnie SPEQ photo l'année prochaine.

Le conseil donne le mandat à M. Tittley et Mme Larose de faire le choix du photographe pour l'année 2022-2023. Ceux-ci doivent se rencontrer prochainement et informeront les membres par courriel.



### **6.3 Suivi aux questions et demandes de la dernière rencontre**

Lors de la rencontre de décembre, une demande a été faite pour connaître les applications utilisées par les enseignants en classe. Mme Grégoire présente la liste de ces applications. M. Pomerleau nomme ses préoccupations en lien avec l'usage de ces applications. Il mentionne également être préoccupé par la circulation des informations personnelles des élèves. M. Pomerleau demande d'avoir accès à cette liste d'applications.

Les enseignants ont été questionnés afin de connaître leur intérêt pour le programme Nager pour survivre. Celui-ci est organisé par la Société de sauvetage et est destiné aux élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Un suivi sera fait lors de la prochaine rencontre.

### **6.4 Questions et demandes des membres du CE**

Mme Dubé demande d'ajouter un point d'informations sur le service de garde. Il est conclu qu'une modification sera apportée aux ordres du jour afin que le rapport de la direction inclue également un rapport des membres du personnel.

Mme Lord mentionne un bon coup organisé récemment pour les élèves de 6<sup>e</sup> année. Un brunch a été organisé pour ceux-ci et ils l'ont vraiment très apprécié...un début de retour à la normale!

M. Pomerleau mentionne que les parents n'ont pas été informés de la publication du dernier bulletin. Malheureusement, la direction intérimaire ne connaissait pas la procédure pour informer les parents.

Finalement, M. Pomerleau mentionne que les élèves ont régulièrement des présentations de films à l'école, surtout pendant les périodes de récompense. Mme Grégoire répond qu'elle abordera ce sujet avec le personnel.

## **7. FERMETURE**

### **7.1. Date de la prochaine rencontre**

La prochaine rencontre se tiendra le 4 mai 2022.

### **7.2. Levée de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37.

Sébastien Pomerleau  
Président du conseil d'établissement

Sonia Grégoire  
Directrice